

Rapport financier trimestriel du Ministère

Juillet – septembre 2017

Table des matières

I. Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2017

[1. Introduction](#)

[2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs](#)

[3. Risques et incertitudes](#)

[4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes](#)

[5. Approbation des cadres supérieurs](#)

II. États financiers

[État des autorisations \(non vérifié\)](#)

[Dépenses budgétaires ministérielles par article courant \(non vérifiées\)](#)

I. Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2017

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été établi par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport doit être lu de concert avec [le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses](#) ainsi qu'avec le *Plan d'action économique de 2016 et de 2017 (Budget 2016 et Budget 2017)*.

On trouvera une description sommaire des activités de programme d'Anciens Combattants Canada (ACC) dans la [partie II du Budget principal des dépenses](#).

Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'État des autorisations joint au rapport inclut les autorisations de dépenser d'ACC accordées par le Parlement et utilisées par le Ministère de manière cohérente avec [le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses](#) pour l'exercice 2017-2018. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les approbations sont accordées sous forme de limites annuelles dans le cadre de lois de crédits ou d'autorisations législatives de dépenser à des fins déterminées.

Lors de la dissolution du Parlement aux fins d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, selon certaines conditions, à établir un mandat spécial autorisant le gouvernement à faire un paiement sur le Trésor. Un mandat spécial est jugé approprié pour l'exercice au cours duquel il est établi.

Le Ministère utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour préparer et présenter les états financiers ministériels annuels qui font partie de l'établissement des rapports sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore accordés en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe, mais il a été examiné par le Comité ministériel de la vérification.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

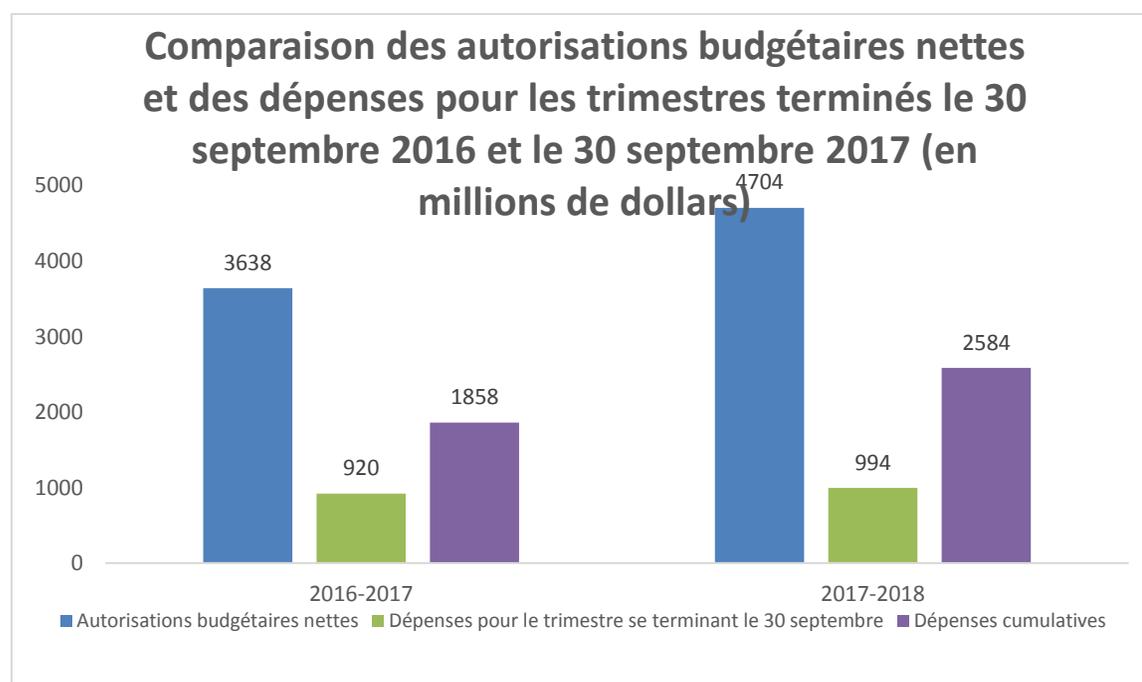
État des autorisations

Dans l'ensemble, les autorisations d'ACC reflètent l'évolution du profil démographique et des besoins des hommes, des femmes et des familles que sert le Ministère. L'augmentation du nombre de vétérans de l'ère moderne et de leurs survivants (qui devrait passer de 103 376 au 30 juin 2017 à 108 100 au 31 mars 2018) et une diminution du nombre de vétérans ayant servi en temps de guerre et de leurs survivants (qui devrait passer de 74 291 au 30 juin 2017 à 67 600 au 31 mars 2018) en témoignent. Malgré la baisse légère du nombre de vétérans et du nombre de bénéficiaires de prestations d'ACC, de récentes améliorations aux programmes ont entraîné une augmentation des demandes de participation aux programmes et aux avantages de la Nouvelle Charte des anciens combattants.

Au 30 septembre 2017, les autorisations totales disponibles pour l'exercice (p. ex. budget) avaient augmenté de 1 066 millions de dollars (29,3 %) comparativement au même trimestre de l'exercice précédent; elles étaient passées de 3 638 millions de dollars à 4 704 millions de dollars. Cette augmentation est attribuable à une hausse de 1 003 millions de dollars au crédit 5, Subventions et contributions, à une hausse de 64 millions de dollars au crédit 1, Dépenses de fonctionnement, et à une diminution de 1 million de dollars à la catégorie des autorisations législatives relatives aux coûts des avantages sociaux des employés. Plus de 80 % de la hausse budgétaire du Ministère concerne l'engagement prévu dans le Budget de 2016 de rétablir l'accès essentiel aux services pour les vétérans et également de veiller à la sécurité financière à long terme des vétérans touchés par des invalidités. Les autorisations tiennent également compte d'un rajustement annuel fondé sur la mise à jour de la participation des clients et des dépenses de programmes.

Le total des autorisations utilisées (p. ex. dépenses) au cours du deuxième trimestre de 2017-2018 s'établit à 74 millions de dollars (8,1 %) de plus qu'au cours du même trimestre de 2016-2017, passant de 920 millions de dollars à 994 millions de dollars. La ventilation des dépenses pour le deuxième trimestre de 2017-2018 indique que les dépenses de subventions et de contribution ont augmenté de 83 millions de dollars, principalement en raison de l'engagement inscrit au Budget de 2016 de rehausser l'indemnité d'invalidité (dont le maximum a été porté à 360 000 dollars en 2017) et également de verser un montant complémentaire à tous les vétérans qui ont touché une indemnité d'invalidité depuis le 1^{er} avril 2006. Un autre facteur ayant contribué à l'augmentation est l'engagement inscrit au Budget de 2016 d'augmenter l'allocation pour perte de revenus afin de remplacer 90 % de la solde militaire avant la libération d'un vétéran admissible. Les dépenses de fonctionnement ont diminué légèrement de 8 millions de dollars et les dépenses liées aux autorisations législatives sont demeurées relativement stables, enregistrant une faible diminution d'environ 242 000 dollars.

Figure 1 – Dépenses du 2^e trimestre et dépenses cumulatives par rapport au budget



En raison du cycle de la gestion des dépenses du gouvernement, il existe souvent des différences entre les trimestres et d'un exercice à l'autre lorsque l'on compare les budgets et les dépenses. Ces différences sont principalement attribuables à la nature quasi législative des programmes du Ministère, qui sont axés sur la demande et fondés sur les besoins et l'admissibilité. Autrement dit, les vétérans qui satisfont aux critères d'admissibilité des programmes d'ACC sont payés à mesure qu'ils présentent une demande.

État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Lorsqu'elles sont analysées par article courant, les dépenses du deuxième trimestre correspondent généralement aux tendances des dépenses de l'exercice précédent. Les écarts les plus importants sont les suivants :

- Une hausse de 83 millions de dollars dans la catégorie Paiements de transfert, comme il a été susmentionné, est principalement associée à l'engagement inscrit au Budget de 2016 d'accroître l'indemnité d'invalidité (dont le maximum est porté à 360 000 dollars en 2017) en plus de verser un paiement complémentaire à tous les vétérans qui ont touché une indemnité d'invalidité depuis le 1^{er} avril 2006. Le Ministère continue également de constater un besoin accru sur le plan de l'allocation pour perte de revenus et de la prestation de retraite supplémentaire et une diminution des besoins en pension d'invalidité en raison de la diminution du nombre de vétérans ayant servi en temps de guerre et de survivants.
- Une diminution de 11 millions de dollars dans la catégorie Services publics, fournitures et approvisionnement qui se rapporte principalement à une diminution de certains types d'avantages médicaux pour les vétérans. Une partie de cette diminution est attribuable à moment du versement des paiements vu que la diminution est de moins de 3 millions de dollars depuis le début de l'exercice.

3. Risques et incertitudes

ACC s'emploie à améliorer la santé et le bien-être des vétérans et de leur famille et reconnaît que la gestion efficace des risques contribue directement à l'atteinte de ce mandat. La gestion efficace des risques permet au Ministère de réagir de façon proactive au changement et à l'incertitude en utilisant les renseignements fondés sur le risque à l'appui d'un processus efficace de prise de décisions et d'affectation des ressources, ce qui permet d'obtenir de meilleurs résultats pour les Canadiens. En outre, elle peut mener à une prestation de services efficace, une amélioration de la gestion de projet et une optimisation accrue des ressources.

ACC œuvre dans un milieu dynamique et complexe caractérisé par des facteurs de changements internes et externes. Le Ministère utilise des outils intégrés de gestion des risques afin de reconnaître et de comprendre de nouveaux défis et de nouvelles possibilités, de s'y adapter et d'en tirer profit, de manière systématique et proactive, tout en mettant l'accent sur les résultats. En outre, le Ministère a mis en place des systèmes de contrôle interne efficaces, proportionnels aux risques gérés.

ACC poursuit sa gestion en s'engageant efficacement dans l'ensemble du Ministère. Ainsi, le comité exécutif du Ministère (Comité de la haute direction) recommande une orientation globale de gestion et de contrôle financiers, et le Comité de la gestion ministérielle veille à ce que les investissements demeurent harmonisés aux stratégies et autres initiatives ministérielles. Chaque secteur doit avoir un plan d'activités intégré qui a été approuvé par le Comité de la haute direction, en vue de confirmer la façon dont il prévoit s'adapter à ses besoins financiers. Le Ministère consigne les risques au niveau des programmes et de l'organisation dans les plans d'activités intégrés, y compris de multiples risques importants : les retards dans l'atteinte des niveaux de dotation requis peuvent retarder la mise en œuvre de certains engagements du Ministère; en dépit du large éventail de programmes et services offerts aux vétérans, certains membres des FAC peuvent avoir de la difficulté à mener à bien leur transition de la vie militaire à la vie civile; et il se peut que le Ministère arrive difficilement à faire face au volume d'engagements qu'il a pris à l'égard des vétérans en temps opportun. Des stratégies d'atténuation des risques sont en place afin de réduire les répercussions en cas de matérialisation d'un risque.

De plus, le Conseil consultatif du sous-ministre (CCSM) agit à titre de conseiller aux hauts fonctionnaires du Ministère et s'assure que les engagements énoncés dans le Budget 2015 et le Budget 2016 sont respectés. Le CCSM a été créé dans le contexte des décisions du Budget 2015 visant à améliorer la prestation des services et à appuyer ACC et le ministère de la Défense nationale (MDN) dans la promotion d'une approche « centrée sur les vétérans » pour ce qui est de la protection et des soins qui leur sont accordés.

En fin de compte, le processus de gestion intégrée des risques permet au Ministère d'atteindre ses objectifs financiers. Le Plan ministériel de 2017-2018 contient plus de renseignements relativement aux risques auxquels le Ministère doit faire face et aux mesures qu'il prend pour les atténuer.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 28 août 2017, l'honorable Seamus O'Regan a été nommé ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale.

Engagements dans le cadre du mandat

Au cours du deuxième trimestre de 2017-2018, le ministère d'Anciens Combattants Canada a annoncé la création de l'Unité des vétérans dans la fonction publique afin d'aider les vétérans à s'y retrouver dans le processus d'embauche de la fonction publique. Le personnel de l'Unité travaille avec les gestionnaires de la fonction publique afin de faire connaître la formation, l'expérience et les compétences des vétérans et de prendre en considération ces derniers pour des postes dans la fonction publique.

Activités commémoratives

Le 19 août 2017, la délégation du gouvernement du Canada a assisté à une cérémonie tenue à Dieppe, en France, en hommage à ceux qui ont pris part au raid sur Dieppe. Les participants à la cérémonie sont partis du Square du Canada et se sont déplacés silencieusement le long de l'esplanade, s'arrêtant pour déposer des couronnes aux monuments de régiments canadiens. La délégation comptait des dignitaires, des vétérans, des représentants des associations de vétérans et d'Autochtones, de la Gendarmerie royale du Canada, de la jeunesse canadienne et de parlementaires. Un contingent des Forces armées canadiennes représentant des unités et des branches ayant pris part au raid a également participé à la cérémonie.

5. Approbation des cadres supérieurs

Original signé par :

W.J. Natynczyk
Général (à la retraite)
Sous-ministre
Ottawa (Ontario)
Le 28 novembre 2017

Elizabeth M. Stuart
Contre-amiral (à la retraite)
Dirigeante principale des finances
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
Le 21 novembre 2017

II. États financiers

Anciens Combattants Canada

Rapport financier pour le trimestre terminé le 30 septembre 2016

ÉTAT DES AUTORISATIONS (*non vérifié*)

Exercice 2016-2017

<i>(en milliers de dollars)</i>	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017*	Autorisations utilisées pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement nettes	879 912	229 594	439 255
Crédit 5 – Subventions et contributions	2 725 592	682 308	1 402 409
Autorisation législative – Traitement et allocation pour automobile du ministre	84	35	42
Autorisation législative – Montant accordé par le tribunal – <i>Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif</i>	0	3	3
Autorisation législative – Remboursement de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs	0	2	32
Autorisation législative – Dépenses des produits de l'aliénation des biens meubles en surplus de la Couronne	0	6	6
Autorisation législative – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés – Programme	31 891	7 972	15 945
Autorisation législative – Redressement de la provision actuarielle de l'assurance des vétérans	175	0	0
Autorisation législative – Redressement de la provision actuarielle de l'assurance des soldats de retour au pays	10	0	0
Autorisation législative – Crédits de réadaptation en vertu de l'article 8 de la <i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i>	2	0	0
Autorisation législative – Remboursements en vertu de l'article 15 de la <i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i>	10	0	0

Rapport financier trimestriel
d'Anciens Combattants Canada
pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2017

Total des autorisations législatives	32 172	8 018	16 028
Total des autorisations budgétaires	3 637 676	919 920	1 857 692
Autorisations non budgétaires	0	0	0
Total des autorisations	3 637 676	919 920	1 857 692

Anciens Combattants Canada

Rapport financier pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2017

ÉTAT DES AUTORISATIONS (*non vérifié*)

Exercice 2017-2018

<i>(en milliers de dollars)</i>	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018*	Autorisations utilisées pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement nettes	944 086	221 101	422 475
Crédit 5 – Subventions et contributions	3 728 239	765 123	2 146 483
Autorisation législative – Traitement et allocation pour automobile du ministre	84	21	42
Autorisation législative – Montant accordé par le tribunal – <i>Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif</i>	0	0	5
Autorisation législative – Remboursement de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs	0	3	4
Autorisation législative – Dépenses des produits de l'aliénation des biens meubles en surplus de la Couronne	0	0	0
Autorisation législative – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés – Programme	30 920	7 730	15 460
Autorisation législative – Redressement de la provision actuarielle de l'assurance des vétérans	175	0	0
Autorisation législative – Redressement de la provision actuarielle de l'assurance des soldats de retour au pays	10	0	0

Rapport financier trimestriel
d'Anciens Combattants Canada
pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2017

Autorisation législative – Crédits de réadaptation en vertu de l'article 8 de la <i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i>	2	0	0
Autorisation législative – Remboursements en vertu de l'article 15 de la <i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i>	10	0	0
Total des autorisations législatives	31 201	7 754	15 511
Total des autorisations budgétaires	4 703 526	993 978	2 584 469
Autorisations non budgétaires	0	0	0
Total des autorisations	4 703 526	993 978	2 584 469

**N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

Anciens Combattants Canada

Rapport financier pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2016

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (*non vérifiées*)

Exercice 2016-2017

	Dépenses (en milliers de dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017	Dépenses pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
01 Personnel		241 734	72 109	150 027
02 Transports et communications		29 073	7 071	12 813
03 Information		5 617	138	201
04 Services professionnels et spéciaux		417 616	100 966	182 262
05 Locations		7 268	1 070	2 149
06 Réparation et entretien Services publics, fournitures et		6 608	595	4 108
07 approvisionnement Acquisition de terrains, de bâtiments et		194 720	52 619	95 932
08 d'ouvrages		1 652	1 047	1 047
09 Acquisition de matériel et d'outillage		2 313	562	649
10 Paiements de transfert		2 725 789	682 308	1 402 409
11 Frais de la dette publique		0	0	0
12 Autres subventions et paiements		5 286	1 435	6 095
Dépenses budgétaires brutes totales		3 637 676	919 920	1 857 692
Moins les revenus affectés aux dépenses				
Total des revenus affectés aux dépenses:		0	0	0
Dépenses budgétaires nettes totales		3 637 676	919 920	1 857 692

Rapport financier trimestriel
d'Anciens Combattants Canada
pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2017

Anciens Combattants Canada

Rapport financier pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2017

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

Exercice 2017-2018

	Dépenses (en milliers de dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018	Dépenses pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
01 Personnel		227 949	73 410	132 088
02 Transports et communications		30 895	7 275	13 869
03 Information		6 248	406	452
04 Services professionnels et spéciaux		463 047	101 977	189 082
05 Locations		8 085	1 246	2 397
06 Réparation et entretien		11 025	1 065	1 601
07 Services publics, fournitures et approvisionnement		218 654	42 035	91 761
08 Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages		735	0	0
09 Acquisition de matériel et d'outillage		2 572	356	551
10 Paiements de transfert		3 728 436	765 123	2 146 483
11 Frais de la dette publique		0	0	0
12 Autres subventions et paiements		5 880	1 085	6 185
Dépenses budgétaires brutes totales		4 703 526	993 978	2 584 469
Moins les revenus affectés aux dépenses				
Total des revenus affectés aux dépenses		0	0	0
Dépenses budgétaires nettes totales		4 703 526	993 978	2 584 469

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.